

L'Anse-Saint-Jean, le 18 décembre 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 18 décembre 2017, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

360-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

361-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Sujets à l'ordre du jour**
 - 3.1 Avis de motion concernant une modification au règlement 15-323 et dépôt du projet de règlement 17-337
 - 3.2 Taux régime de retraite de la municipalité pour 2018
 - 3.3 Abrogation de la résolution 348-2017 concernant la demande de subvention pour le PLIU
 - 3.4 Signataires pour la vente du terrain à M. Côme Tremblay
 - 3.5 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.6 Dépôt du projet de règlement 17-338, ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2018 afin de défrayer les coûts pour la gestion des matières résiduelles et la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables sur le territoire de la municipalité de L'Anse-St-Jean.
 - 3.7 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Dossier M. Roland Côté
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. FERMETURE DE LA SÉANCE**

362-2017

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-323
« AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS
PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION
D'UNE TAXE OU COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ».

Avis de motion et dépôt du projet de règlement est donné par Monsieur Victor Boudreault et que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement 17-337 concernant une modification au Règlement numéro 15-323 « ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une taxe ou compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux ».

363-2017

TAUX RÉGIME DE RETRAITE DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2018

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de cotisations de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le volet à cotisation déterminée du RREMQ soit le suivant:

2018 Employé 0.485% Employeur 0.335%

364-2017

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 348-2017 CONCERNANT LA DEMANDE
DE SUBVENTION POUR LE PLIU

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay déposera une demande de subvention pour réaliser le plan local d'intervention d'urgence sur l'ensemble de son territoire;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 348-2017 qui autorisait le directeur général à faire une demande de subvention dans le cadre du même programme.

365-2017

SIGNATAIRES POUR LA VENTE DU TERRAIN À M. CÔME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par la résolution 27-2017 avait accepté la vente du terrain portant le no de lot 10-28 à M. Côme Tremblay au montant de 25 246.65\$;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

366-2017

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

367-2017

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 17-338, AYANT POUR OBJET
D'IMPOSER UNE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2018 AFIN DE DÉFRAYER
LES COÛTS POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA
QUOTE-PART EXIGÉE PAR LA MRC POUR L'ENLÈVEMENT ET LA
DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES
RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-ST-

JEAN.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi 122 un avis de motion et un projet de règlement doivent être déposés à une séance antérieure à celle de l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 13 novembre dernier;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du projet de règlement 17-338 ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2018 afin de défrayer les coûts pour la gestion des matières résiduelles et la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables sur le territoire de la municipalité de L'Anse-St-Jean.

368-2017

DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ – DOSSIER M. ROLAND CÔTÉ

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Côté auprès de la CPTAQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

369-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 18h17

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».